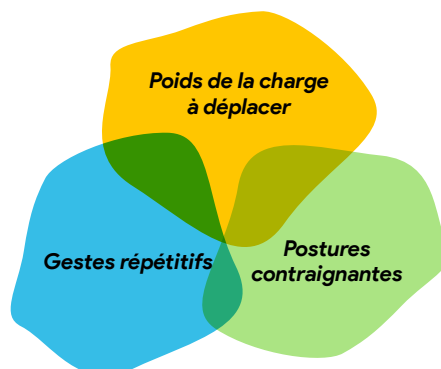


Grand ménage d'été, attention aux risques !

Que ce soit en période scolaire ou lors des périodes de vacances, les agents sont amenés à déplacer des charges pour effectuer l'entretien partiel ou complet des locaux. Ce déplacement de charge est nécessaire mais va engendrer trois facteurs de risque aggravants dans l'apparition des troubles musculo squelettiques. Ces trois facteurs sont les suivants 🕒



Heureusement, il est possible d'agir sur ceux-ci pour les réduire ou même les supprimer.

Exemple	Problème	Solutions
Entretien des sols avec un chariot	 <ul style="list-style-type: none"> • Porter le seau pour le remplir à l'évier • Porter le seau pour passer d'un étage à un autre. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Pré imprégnation
Monter les chaises sur les tables en les retournant	 <ul style="list-style-type: none"> • Postures contraignantes (rotation des épaules) et répétitives. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des chaises avec deux pieds luges • Fractionner le travail pour réduire la répétitivité.
Entretien des tables	 <ul style="list-style-type: none"> • Port de charge • Postures contraignantes (rotation des épaules) et répétitives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en binôme pour retourner les tables • Fractionner le travail pour réduire la répétitivité.
Déplacer les étagères, les armoires, le bureau de l'enseignant	 <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de pousser des charges très lourdes. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Travail de collaboration avec les agents techniques de la collectivité • Travail en binôme ou trinôme • Système de roulettes avec freins sous les charges à pousser.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le passeport prévention est accessible (en version Beta) pour les agents depuis fin mai 2023.

L'accès est possible pour les personnes ayant créées leur compte CPF.

Lien d'accès : <https://prevention.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/> ▶

Les employeurs et organismes de formation auront accès à la plateforme à partir de janvier 2024.



La famille de risques

LA PRÉVENTION MÊME EN VACANCES !

Recherchez les mots dans la grille ... La correction dans votre prochaine NL de septembre.



BRUIT

ELECTRIQUE

INCENDIE

LUMIÈRE

PLAINPIED

ROUTIER

VIBRATION

BIOLOGIQUE

CHIMIQUE

HAUTEUR

ISOLÉ

MANUTENTION

RAYONNEMENT

TEMPÉRATURE

E	T	M	H	X	R	Z	X	O	S	D	G	I	X
L	E	D	U	I	N	C	E	N	D	I	E	M	Q
E	M	J	S	H	N	W	N	V	V	Y	A	I	A
C	P	E	X	A	U	C	M	I	O	N	B	S	J
T	É	R	I	U	B	O	A	B	F	J	I	O	P
R	R	L	Q	T	R	D	N	R	A	C	O	L	L
I	A	B	D	E	U	F	U	A	P	H	L	É	A
Q	T	L	Y	U	I	V	T	T	S	I	O	P	I
U	U	U	F	R	T	C	E	I	P	M	G	B	N
E	R	M	G	I	N	O	N	O	H	I	I	S	P
W	E	I	Q	P	F	F	T	N	G	Q	Q	N	I
J	F	È	R	O	U	T	I	E	R	U	U	N	E
I	C	R	S	A	Q	W	O	H	M	E	E	B	D
P	P	E	R	A	Y	O	N	N	E	M	E	N	T



AGENDA 2023

vendredi 8 septembre : Atelier livret d'accueil – DU Agirhe

jeudi 21 septembre : CST (limite de saisine 31/08/2023)

mardi 3 octobre : F3SCT (limite de saisine 11/09/2023)

jeudi 19 octobre : Colloque SST

Vos interlocuteurs



CÉLINE KELLER
ckeller@cdg88.fr
03 29 35 77 21



QUENTIN LABRUYÈRE
qlabruyere@cdg88.fr
03 54 04 62 84



PAULINE CLAUDEL
pclaudel@cdg88.fr
03 54 04 62 36

- Périmètre : 692 collectivités territoriales affiliées au CDG88 (soit 8 305 agents concernés) •
- Période : événements survenus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023 •

170 événements

ont été déclarés :

- 159 accidents de service
- 10 accidents de trajet
- 1 maladie professionnelle

63 % de ces événements ont donné lieu à un arrêt de travail.

78 collectivités

ont déclaré des événements sous Agirhe.

+ 2,4 %

d'évènements par rapport à la même période de l'année précédente



1 événement survenu
toutes les 25 h



16 jours
d'arrêt de travail
en moyenne

Taux de sinistralité selon la taille de la collectivité

2 %
pour le 1^{er} semestre 2023

de 1 à 9 agents de 10 à 49 agents de 50 à 99 agents de 100 agents et +

1,2 %

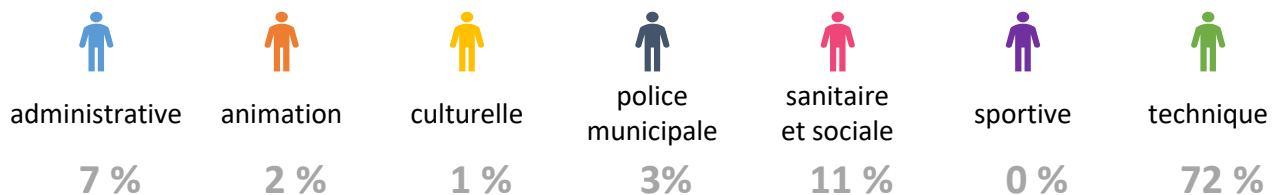
3,1 %

4,4 %

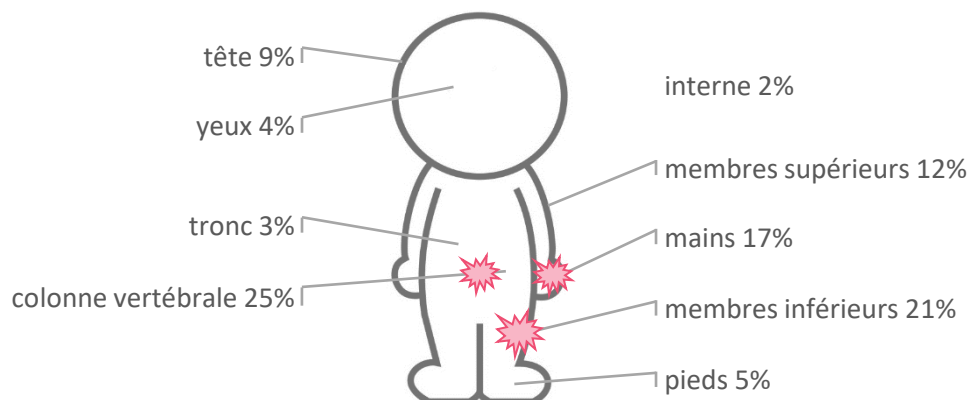
2 %

taux de sinistralité = nb d'évènements / nb de carrières concernées

Répartition des événements selon la filière de la victime



Répartition des événements selon le siège des lésions



5 principaux risques rencontrés



28 % (+3%)
charge physique de travail



17 % (-4%)
chutes de plain-pied et heurts



27 % (+11%)
risques liés aux équipements



5 % (-)
risques routiers



11 % (+2%)
chutes de hauteur